

LES PUBLICATIONS ECONOMIQUE DE COFACE

SEPTEMBRE 2024

ENQUÊTE DE PAIEMENT



**Bruno
De Moura
Fernandes**

Responsable
de la recherche
macroéconomique
Basé à Paris,
France

Enquête de paiement France 2024 : Des retards toujours plus longs et plus fréquents, avec le contexte politico-social comme principal risque à l'horizon

Résumé exécutif

La deuxième édition de notre enquête sur le comportement de paiement, menée au mois de juin auprès de 640 entreprises, confirme que le délai de paiement moyen en France, passé de 48 à 51 jours, reste plus long que dans les autres pays européens où nous avons réalisé des enquêtes similaires, l'Allemagne et la Pologne, mais inférieur aux délais accordés en Asie.

Du côté des retards de paiement, la situation a continué de se dégrader : 85% des entreprises interrogées en ont constaté, contre 82% l'an dernier. De plus, une majorité d'entre elles déclarent qu'ils ont été à la fois plus longs et plus nombreux qu'en 2023. Le retard de paiement moyen s'est allongé par rapport à l'an dernier, passant de 38 à 40 jours. Si la majorité des entreprises ont constaté un allongement de ces retards, quelle que soit leur taille, celle-ci est clairement un facteur discriminant : le retard de paiement moyen atteint 45 jours pour les TPE, contre 38 jours pour les PME et « seulement » 32 pour les entreprises de plus grande taille. Au-delà de leur durée, ces retards de paiement ont un impact de plus en plus important sur la trésorerie des entreprises. Plus de la moitié des TPE estiment ainsi que les retards de paiement ont un impact « très important » ou « critique » sur leur trésorerie. Bien que la vulnérabilité décline avec la taille de l'entreprise, 39% des PME et 21% des ETI et des grandes entreprises ont également déclaré que leur trésorerie était très impactée. Parmi les entreprises ayant subi des retards de paiement, 40% les attribuent aux difficultés financières de leurs clients. La poursuite de la détérioration du comportement de paiement des entreprises s'est logiquement traduite par des défaillances

encore plus importantes en 2024, désormais stabilisées à des niveaux bien supérieurs à 2019 et à 2023, avec 39 506 procédures au cours du premier semestre (respectivement +26% et +23%).

Si près de la moitié des entreprises anticipent des retards de paiement relativement stables au cours des 12 prochains mois, 29% estiment qu'ils seront encore plus nombreux. Quels que soient la taille et le secteur, rares sont celles qui anticipent des retards de paiement moins fréquents.

Comme l'an dernier, les perspectives négatives concernant le comportement de paiement des clients s'inscrivent dans des anticipations économiques relativement pessimistes. Quelle que soit leur taille, les entreprises interrogées s'attendent largement à une dégradation ou, au mieux, à un maintien de l'activité en France et dans le monde. Elles sont, malgré tout, (légèrement) plus nombreuses à anticiper une amélioration qu'une dégradation de leur rentabilité l'an prochain. Les perspectives sont plus nuancées concernant l'évolution de la trésorerie, dans un contexte où les coûts de financement et, dans une moindre mesure, salariaux resteront élevés, alors même que de nombreuses entreprises devront continuer à rembourser leur PGE.

Si les principaux risques mentionnés par les entreprises - à savoir les difficultés de recrutement, le coût des matières premières et le ralentissement de la demande mondiale - restent globalement inchangés par rapport à l'an dernier, un risque a fait son entrée directement en première position : l'environnement politico-social en France, cité par 37% des entreprises.

RETROUVEZ TOUTES LES AUTRES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE COFACE :

<https://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays>

coface
FOR TRADE

**BRUNO DE MOURA FERNANDES**

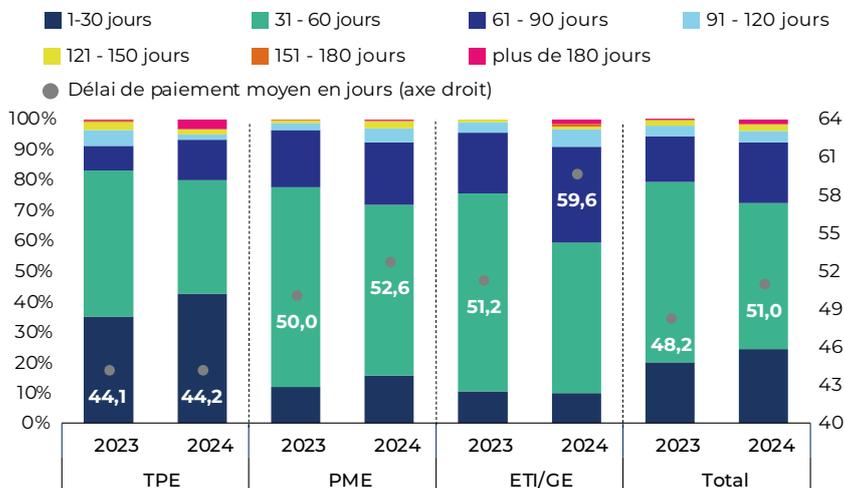
Responsable de la recherche
macroéconomique
Paris, France

DÉLAIS DE PAIEMENT¹ : UNE PRATIQUE GÉNÉRALISÉE

• La très grande majorité des entreprises accordent des délais de paiement à leurs clients. Et ce, quel que soit le secteur et la taille de l'entreprise. Comme l'an dernier³, **97% des entreprises interrogées déclarent accorder des délais de paiement** et ce pourcentage dépasse 90% dans tous les secteurs. Près de la moitié d'entre elles accordaient des délais de paiement compris entre 31 et 60 jours (47%), et seulement 7% offraient un délai supérieur à 3 mois. Le délai de paiement moyen s'est allongé : il atteint 51 jours, contre 48,2 jours l'an dernier. Il est toujours nettement

supérieur à ceux accordés en Allemagne⁴ (32 jours) et en Pologne⁵ (42 jours), tout en restant bien inférieur à ceux enregistrés en Chine⁶ (70 jours) et dans le reste de l'Asie⁷ (64 jours).

• Cette pratique est bien ancrée en France : pourtant relativement moins enclines à accorder des délais de paiement, les TPE sont tout de même 95% à le faire. Comme l'an dernier, elles accordent des délais plus courts: environ 40% d'entre elles offrent des délais inférieurs à un mois, soit plus du double que les entreprises

Graphique 1 :Délais de paiement par taille d'entreprise²

Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

En 2024

97%

des entreprises interrogées accordaient des délais de paiement à leurs clients. Le délai de paiement moyen s'est allongé : il atteint 51 jours, contre 48,2 jours l'an dernier.

1 Délai de paiement - délai entre le moment où un client achète un produit ou un service et le moment où le paiement est dû.

2 Sont considérées ici comme TPE toute entreprise réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros et comme PME toute entreprise réalisant un chiffre d'affaires compris entre 2 et 50 millions d'euros.

3 Enquête de paiement des entreprises en France: Des retards de paiement plus longs et plus fréquents, les petites entreprises en première ligne. 8 novembre 2023
<https://www.coface.fr/actualites-economie-conseils/france-des-retards-de-paiement-plus-longs-et-plus-frequents-les-petites-entreprises-en-premiere-ligne>

4 Enquête sur le comportement de paiement des entreprises en Allemagne : La pression monte sous le couvercle. 12 septembre 2024

<https://www.coface.fr/actualites-economie-conseils/enquete-sur-le-comportement-de-paiement-des-entreprises-en-allemande-la-pression-monte-sous-le-couvercle>

5 Poland Payment Survey 2023: Slightly shorter payment delays but not for all sectors. 19 décembre 2023

<https://www.coface.com/news-economy-and-insights/slightly-shorter-payment-delays-but-not-for-all-sectors-in-poland-in-2023>

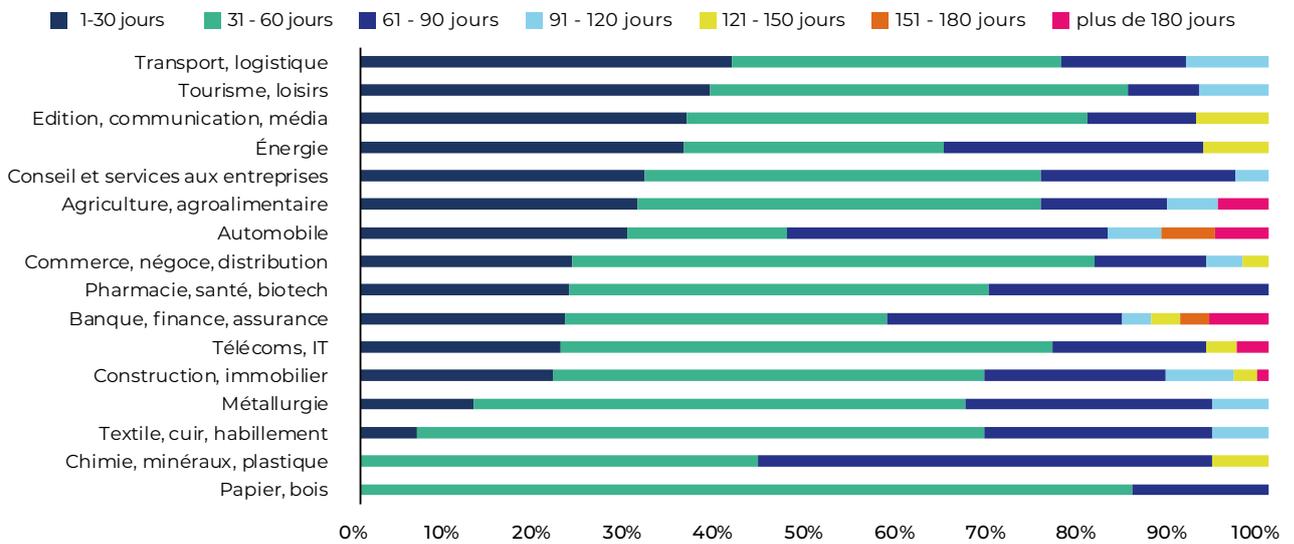
6 China Payment Survey 2024: Payment delays continued to shorten, but corporates increasingly cautious. 1 mars 2024

<https://www.coface.co.in/news-economy-and-insights/payment-delays-in-china-continued-to-shorten-but-corporates-increasingly-cautious>

7 Asia Payment Survey 2024: Overall improvement but worsening payment behaviour in textile and construction. 4 juin 2024

<https://www.coface.com/news-economy-and-insights/asia-overall-improvement-but-worsening-payment-behavior-in-textile-and-construction>

Graphique 2 :
Délais de paiement par secteur

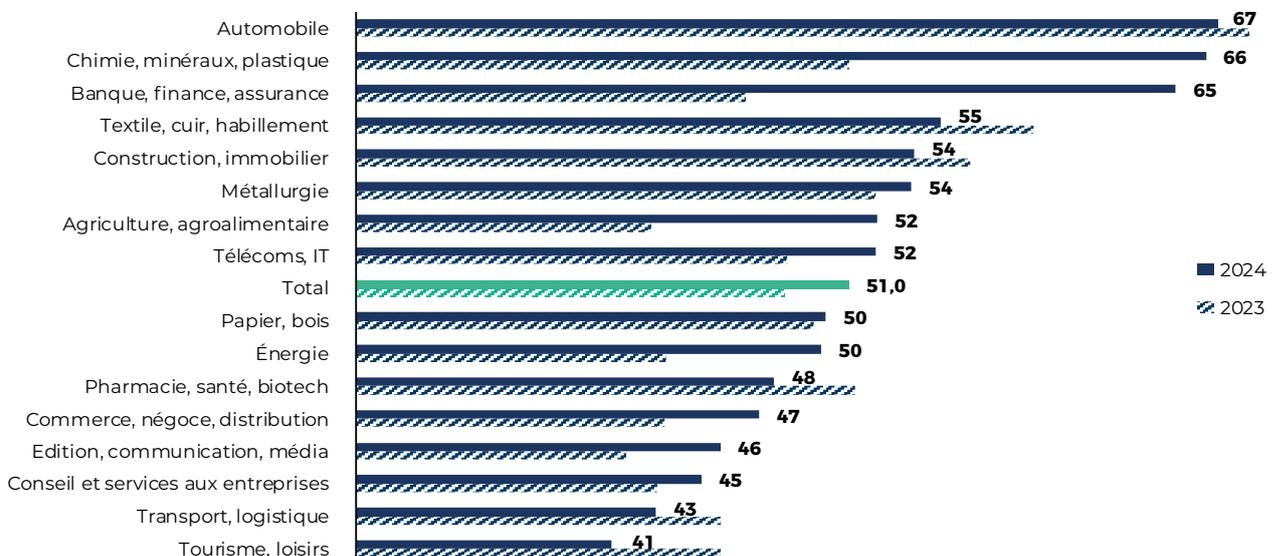


Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

de plus grande taille (**Graphique 1**). Aussi le délai de paiement moyen offert par les TPE est-il nettement inférieur : 44 jours contre 53 jours pour les PME et 60 jours pour les ETI et les grandes entreprises. Cette différence, déjà relevée l'an dernier, peut s'expliquer par la situation de trésorerie en général moins confortable des TPE, qui ne leur permet pas d'être aussi flexible sur les délais de paiement. De façon assez intuitive, les entreprises réalisant au moins une partie de leur activité à l'exportation accordent des délais de paiement généralement plus longs : 54 jours en moyenne, contre 47 pour celles opérant exclusivement sur le marché domestique.

La majorité des entreprises accordent des délais de paiement compris entre 31 et 60 jours dans la plupart des secteurs, sauf dans la chimie, le transport, l'énergie et l'automobile (**Graphique 2**). Comme l'an dernier, les délais tendent à être plus courts dans les services, mettant en lumière une caractéristique structurelle. Les quatre secteurs accordant les délais de paiement moyens les plus courts appartiennent tous à la catégorie des services (**Graphique 3**). Cette année encore, l'automobile est le secteur où le délai de paiement moyen est le plus long, avec 67 jours. Près de 20% des entreprises du secteur automobile offrent ainsi des délais de paiement supérieurs à 3 mois.

Graphique 3 :
Délais de paiement moyen par secteur (en jours)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

2 RETARDS DE PAIEMENT⁸ : LA SITUATION CONTINUE DE SE DÉTÉRIORER

• Pas moins de **85% des entreprises ont constaté des retards de paiement de leurs clients** au cours des 12 derniers mois, contre 82% l'an dernier. A titre de comparaison, les retards de paiement sont plus fréquents qu'en Allemagne (78% des entreprises), en Pologne (49% des entreprises), en Chine (62%) et dans le reste de l'Asie (60%), où – comme l'an dernier – les délais de paiement accordés sont plus longs mais les retards moins fréquents.

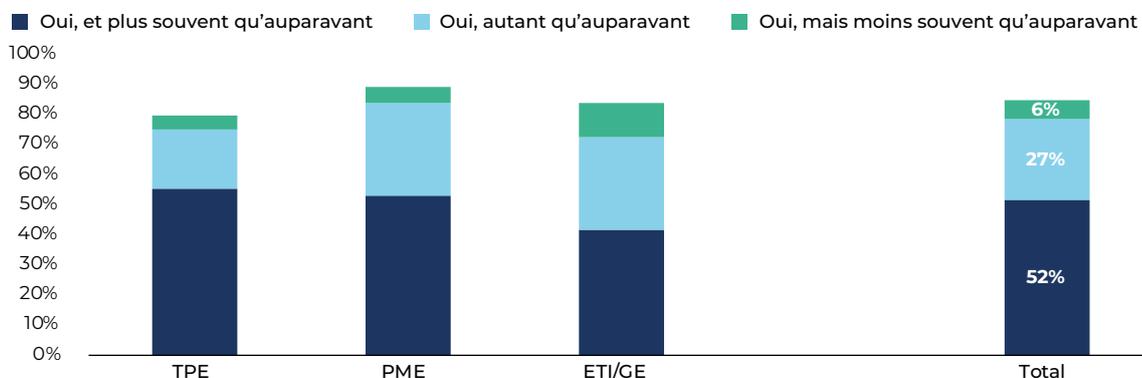
• Ce constat vaut pour toutes les tailles d'entreprises : 89% des PME déclarent avoir constaté des retards de paiement, contre 88% en 2023. Ce pourcentage est également très important pour les ETI et les grandes entreprises et les TPE avec respectivement 84% et 80% des entreprises, contre 78% l'an dernier. De plus, la majorité d'entre elles déclarent que les retards de paiement ont été plus fréquents que lors de l'année précédente (**Graphique 4**). La taille des entreprises reste un facteur important face aux retards de paiement : si la majorité des entreprises ont constaté un allongement de ces retards, ce pourcentage monte à 73% pour les TPE, contre « seulement » 55% des ETI et des grandes entreprises (**Graphique 5**). A l'inverse, rares sont celles déclarant que les retards de paiement ont été moins longs ou moins nombreux. La poursuite de la détérioration du comportement de paiement des entreprises s'est

85%

des entreprises interrogées ont constaté des retards de paiement en 2024, contre 82% l'an dernier. Une majorité d'entre elles déclarent qu'ils ont été à la fois plus longs et plus nombreux qu'en 2023.

Graphique 4 :

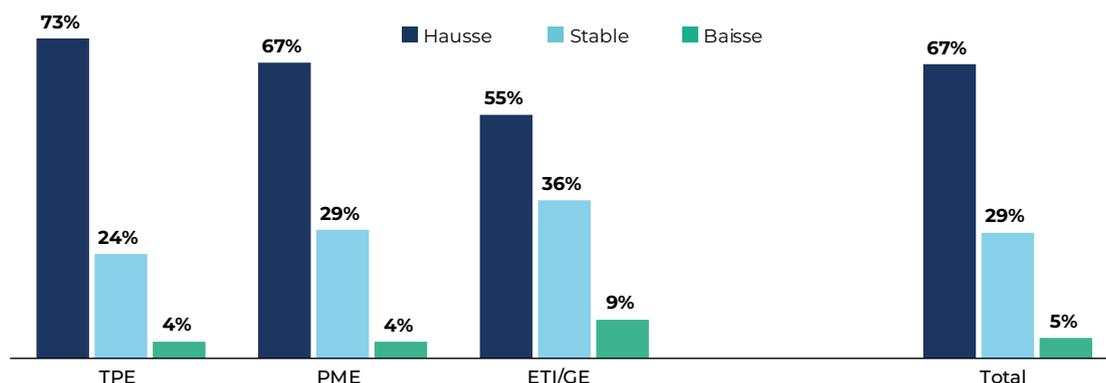
Proportion d'entreprises ayant constaté des retards de paiement en 2024 et évolution de leur fréquence par rapport à 2023



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 5 :

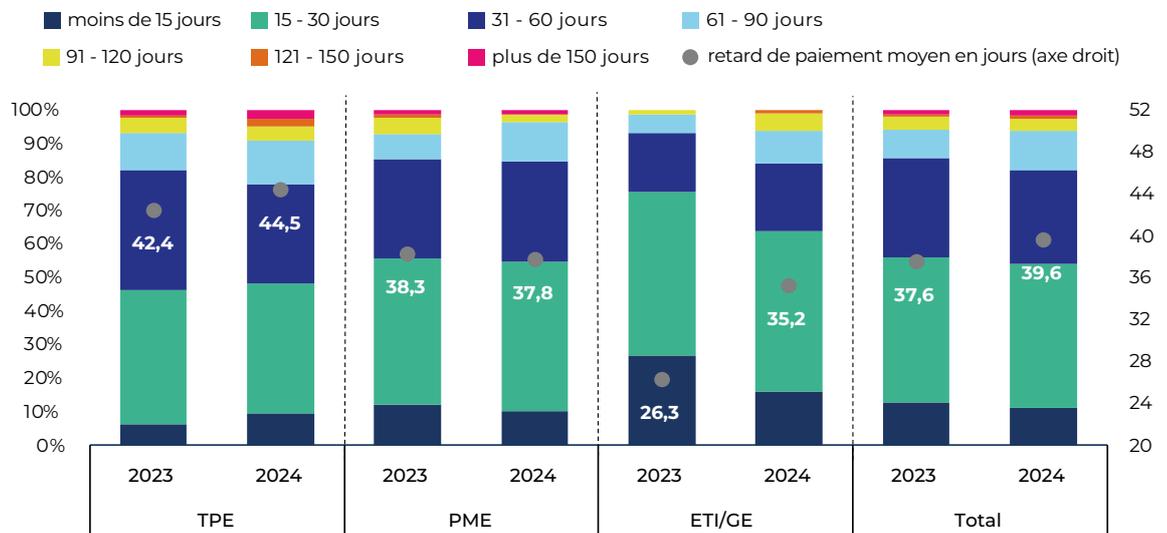
Evolution de la durée moyenne des retards de paiement au cours des 12 derniers mois



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

8 Paiement après expiration du délai de paiement

Graphique 6 :
Retards de paiement par taille d'entreprise



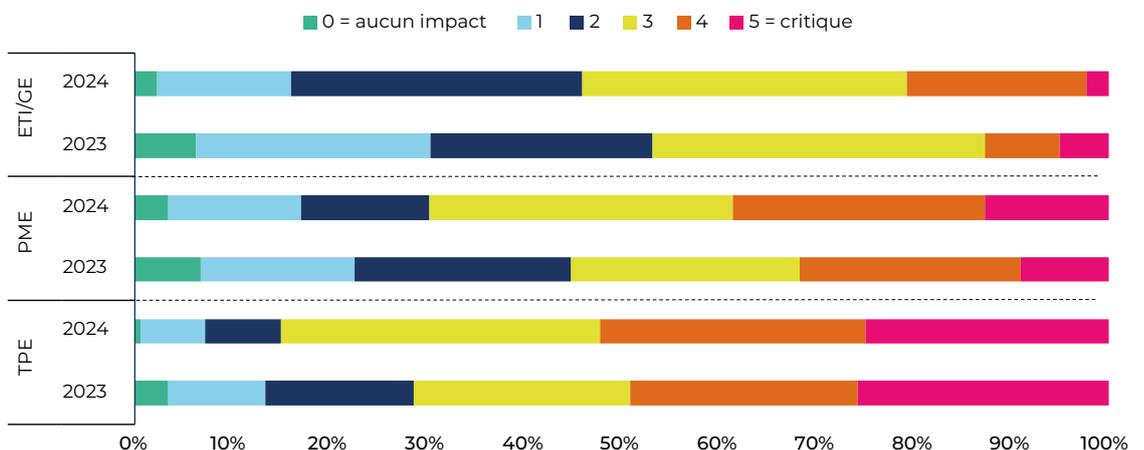
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

logiquement traduite par des défaillances encore plus importantes en 2024, désormais stabilisées à des niveaux bien supérieurs à 2019 et 2023 (**voir Encadré**).

- Si la majorité des entreprises déclare des retards de paiement inférieurs à 30 jours, elles sont tout de même 46% à avoir été confrontées à un retard supérieur à un mois (**Graphique 6**). Comme indiqué par les entreprises, le retard de paiement moyen s'est allongé par rapport à l'an dernier, passant de 38 à 40 jours. Ils sont ainsi, en moyenne, plus longs qu'en Allemagne (31 jours, en hausse), mais toujours inférieurs à ceux constatés en Pologne (49 jours, en baisse), en Chine (64 jours, en baisse) et dans le reste de l'Asie (65 jours, en baisse).

- La taille de l'entreprise est là encore un facteur discriminant, puisque 52% des TPE ont déclaré des retards de paiement supérieurs à un mois et 22% ont même constaté des retards supérieurs à deux mois. Aussi le retard de paiement moyen atteint 45 jours pour les TPE, contre 38 jours pour les PME et « seulement » 32 pour les entreprises de plus grande taille. Si ce délai est resté stable pour les PME, il a fortement augmenté pour les TPE et, surtout, pour les ETI et les grandes entreprises. Au-delà de leur durée, ces retards de paiement ont un impact de plus en plus important sur la trésorerie des entreprises. Plus de la moitié des TPE estiment ainsi que les retards de paiement ont un impact « très important » ou « critique » sur leur trésorerie (**Graphique 7**). Bien que la vulnérabilité décline

Graphique 7 :
Impact des retards de paiement sur la trésorerie par taille d'entreprise (échelle de 0 à 5)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises



avec la taille de l'entreprise, 39% des PME et 21% des ETI et des grandes entreprises ont également déclaré que leur trésorerie était très impactée, contre respectivement 32% et 13% en 2023. En termes sectoriels, les entreprises semblent particulièrement exposées dans l'automobile (où 36% des entreprises ont répondu « critique »), la pharmacie (un tiers) et la construction (27%).

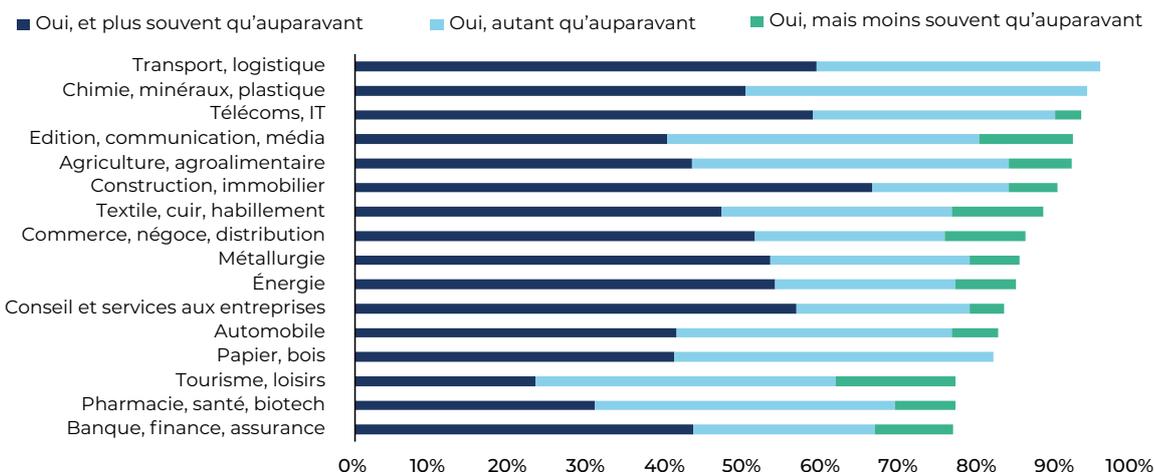
- Comme l'an dernier, aucun secteur n'est épargné par les retards de paiement : dans les secteurs les moins exposés plus des trois quarts des entreprises en ont constaté (**Graphique 8**). En outre, dans la grande majorité des cas, ces retards sont devenus plus fréquents et plus longs (**Graphique 9**). Les entreprises déclarent des retards de paiement supérieurs à un mois dans la plupart des secteurs, et plus du quart des entreprises a constaté des retards supérieurs à deux mois dans l'automobile, l'énergie, la pharmacie, l'agroalimentaire, les services financiers et la construction (**Graphique 10**).

• Parmi les entreprises ayant subi des retards de paiement, 40% les attribuent aux difficultés financières de leurs clients, loin devant les problèmes organisationnels (27%) et la gestion des flux de trésorerie sans difficultés financières (20%). Cette explication est même avancée par plus de la moitié des entreprises dans de nombreux secteurs : services financiers, textile/habillement, transport, agroalimentaire et commerce.

- Si près de la moitié des entreprises anticipent des retards de paiement relativement stables au cours des 12 prochains mois, 29% estiment qu'ils seront encore plus nombreux (**Graphique 12**). Quels que soient la taille et le secteur, très peu d'entreprises anticipent des retards de paiement moins fréquents.

Graphique 8 :

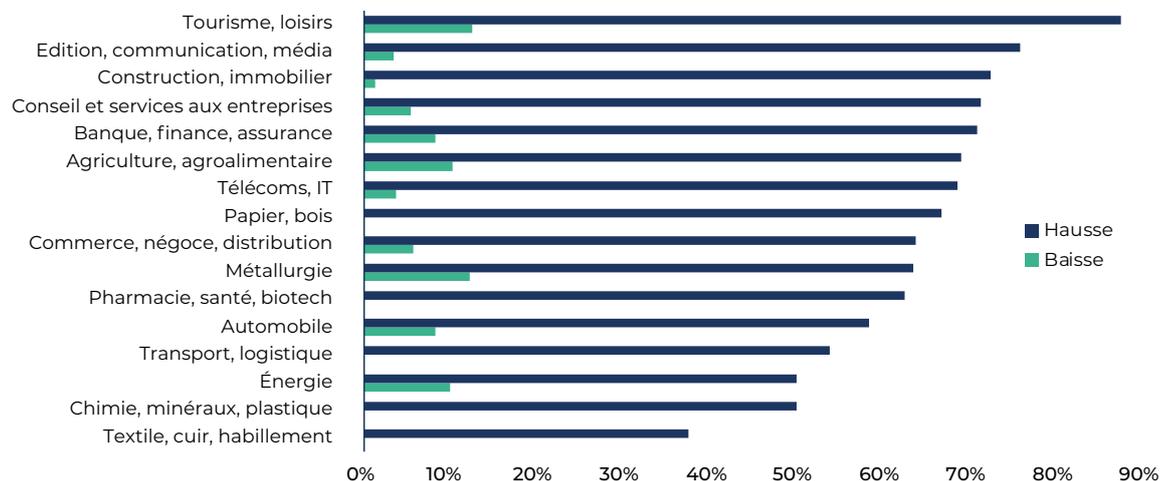
Proportion d'entreprises ayant constaté des retards de paiement en 2024 et évolution par rapport à 2023



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

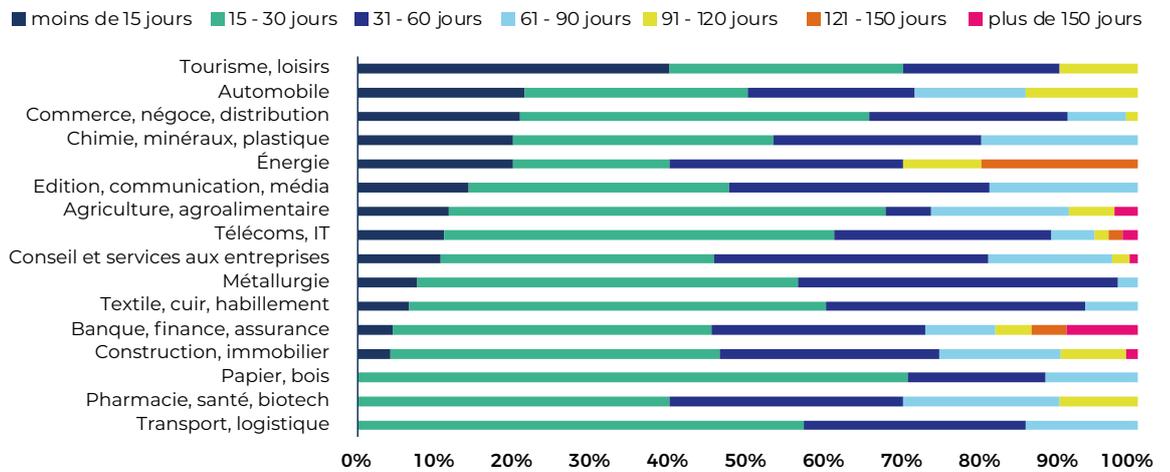
Graphique 9 :

Evolution de la durée moyenne des retards de paiement au cours des 12 derniers mois (% des réponses)



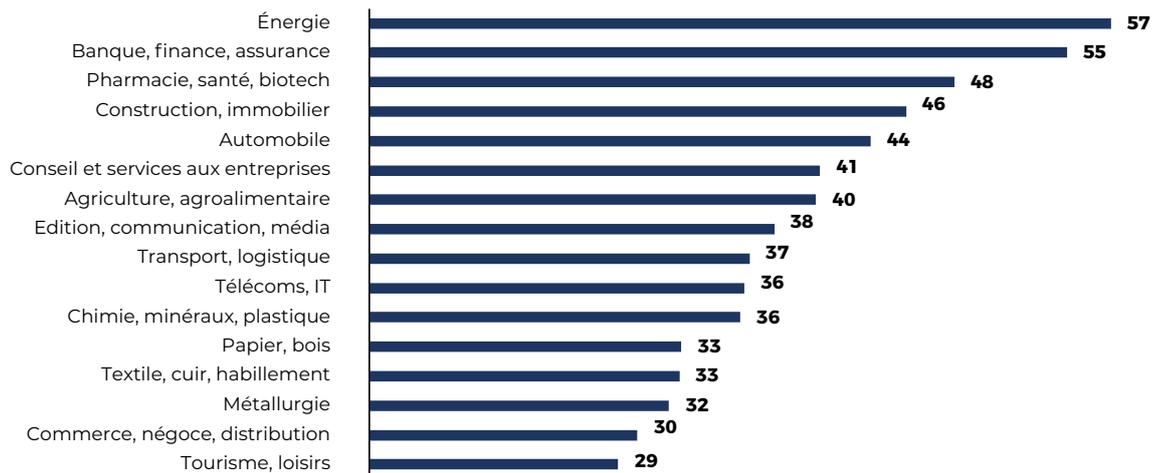
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 10 :
Retards de paiement par secteur



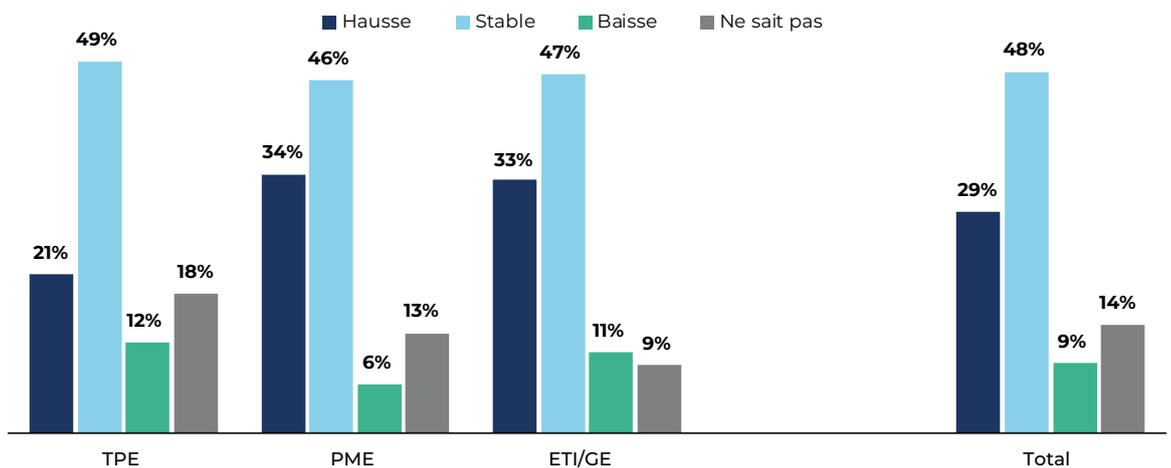
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 11 :
Retard de paiement moyen par secteur (en jours)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 12 :
Evolution anticipée du nombre de retards de paiement au cours des 12 prochains mois (% des réponses)

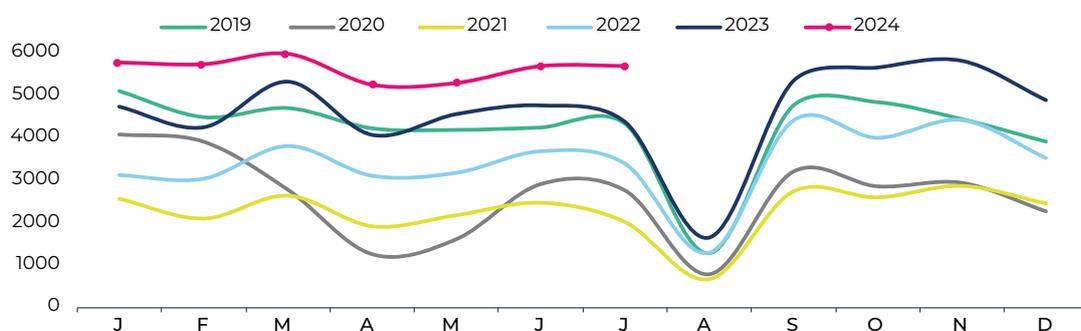


Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

**Encadré :****LES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES NETTEMENT SUPÉRIEURES À LEUR NIVEAU D'AVANT-COVID**

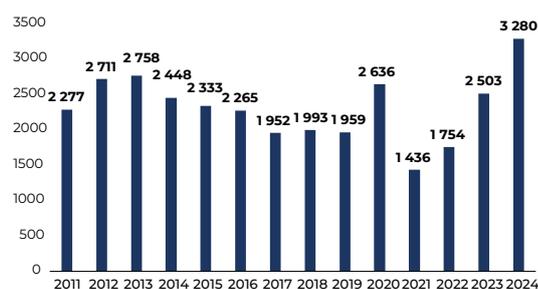
- Après être resté particulièrement faible jusqu'à la mi-2022, le nombre de défaillances d'entreprises a nettement progressé en 2023, avant de se maintenir clairement au-dessus des niveaux d'avant-COVID au premier semestre 2024 (**Graphique 1.1**). Ainsi, 39 506 défaillances ont été enregistrées sur les 7 premiers mois de l'année, en hausse de 23% par rapport à 2023 et de 26% par rapport à 2019.
- Ce constat vaut pour tous les secteurs : tous sont nettement au-dessus de leur niveau de 2019. Sur l'année, la dynamique de hausse des défaillances est toutefois particulièrement prononcée dans la construction (+35% vs 2023), le transport (+40%, principalement tirées par le transport routier) et les services aux entreprises (+28%).
- Les défaillances ont été tirées par toutes les tailles d'entreprises. Si les entités réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 250 000 euros – qui représentent 87% des défaillances – ont enregistré une hausse de 24% par rapport à la période janvier-juillet 2023, celles réalisant plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires ont progressé de 35%.
- Ainsi, le montant des dettes fournisseurs affectées par les défaillances atteint des niveaux records (**Graphique 1.2**). Au-delà du coût financier, celui en termes d'emplois concernés est également à des niveaux quasiment inédits, avec près de 165 000 emplois touchés entre janvier et juillet (**Graphique 1.3**).
- Au cours des prochains trimestres, malgré un assouplissement progressif, les conditions de financement resteront nettement plus restrictives qu'avant-COVID, aussi bien en ce qui concerne les taux d'intérêt que les critères d'octroi de crédit. De plus, comme anticipé par les entreprises interrogées, l'activité devrait au mieux se maintenir, à un niveau relativement peu dynamique, alors même que bon nombre d'entreprises devront continuer de rembourser leur PGE. Aussi les marges et la trésorerie des entreprises resteront-elles probablement sous tension, et les défaillances resteront à un niveau élevé au second semestre 2024 et (au moins) en première partie d'année 2025.

Graphique 1.1 :
Nombre mensuel de défaillances d'entreprises



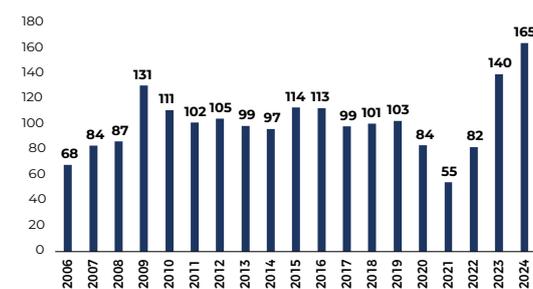
Sources : Ellispère, Coface

Graphique 1.2 :
Montant des dettes fournisseurs affectées par des défaillances sur les 7 premiers mois de l'année (en millions d'euros)



Sources : Ellispère, Coface

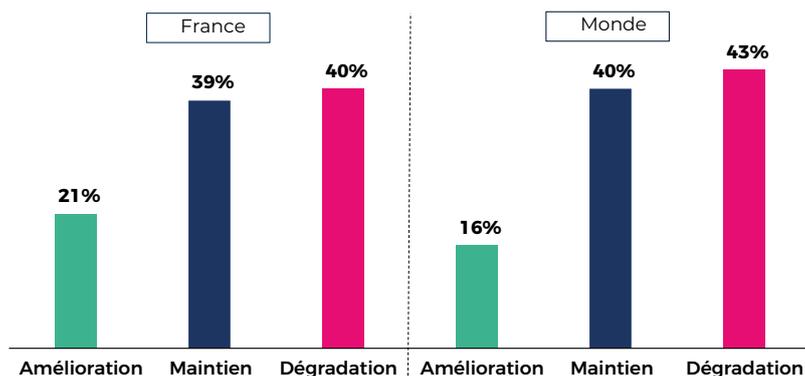
Graphique 1.3 :
Nombre d'emplois affectés par des défaillances sur les 7 premiers mois de l'année (en milliers)



Sources : Ellispère, Coface

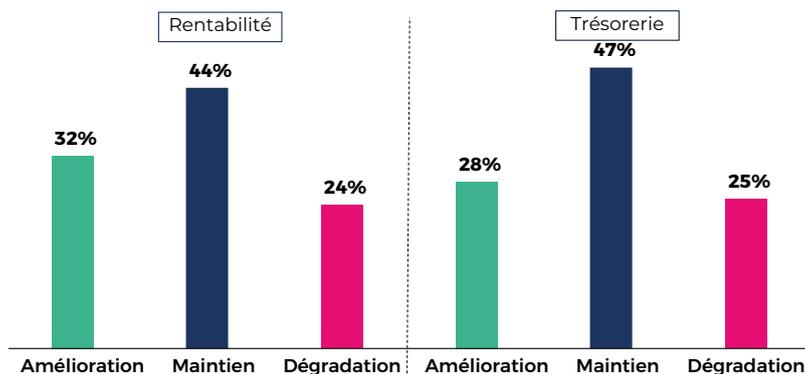
3 LE CONTEXTE POLITICO-SOCIAL COMME PRINCIPAL RISQUE À L'HORIZON

Graphique 13 :
Evolution anticipée de l'économie française et de l'économie mondiale en 2025
(% des réponses)



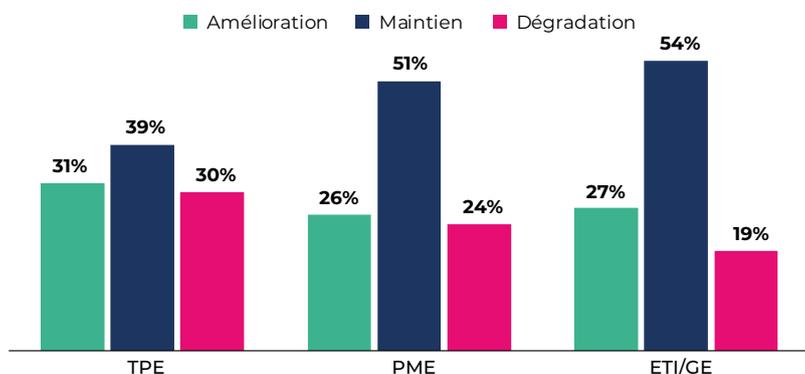
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 14 :
Evolution anticipée de la rentabilité et de la trésorerie en 2025 (% des réponses)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 15 :
Evolution anticipée de la trésorerie en 2025 par taille d'entreprise



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

• Comme l'an dernier, les perspectives négatives concernant le comportement de paiement des clients s'inscrivent dans des anticipations économiques relativement pessimistes. Quelle que soit leur taille, les entreprises interrogées s'attendent largement à une dégradation ou, au mieux, à un maintien de l'activité en France et dans le monde (**Graphique 13**), malgré une croissance en-deçà de la moyenne d'avant-COVID cette année.

• Comme souvent dans les enquêtes réalisées auprès des entreprises, celles-ci sont relativement moins pessimistes concernant leur propre situation. Aussi sont-elles (légèrement) plus nombreuses à anticiper une amélioration qu'une dégradation de leur rentabilité l'an prochain (**Graphique 14**). Si ce constat est similaire pour les entreprises de toute taille, les entreprises exportatrices affichent des perspectives plus optimistes, dans un contexte de reprise du commerce mondial, avec 37% d'entreprises prévoyant une progression de leur rentabilité, contre seulement 27% de celles opérant exclusivement sur le marché domestique. Si la tendance est assez homogène en termes sectoriels, les entreprises du bois et de l'ameublement, de la chimie, de la distribution et de la construction sont relativement moins optimistes. A l'inverse, les anticipations sont nettement plus positives dans la pharmacie, le papier et l'informatique.

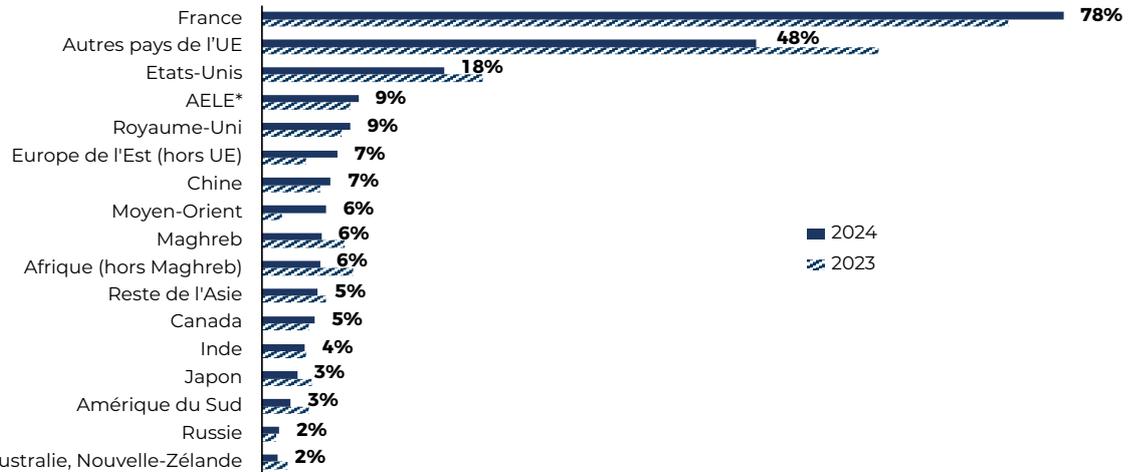
• Les perspectives sont plus nuancées concernant l'évolution de la trésorerie (**Graphique 15**), dans un contexte où les coûts de financement et, dans une moindre mesure, salariaux resteront élevés, alors même que de nombreuses entreprises devront continuer à rembourser leur PGE. Ce, tout particulièrement dans les secteurs anticipant une baisse de la rentabilité en 2025, mais également dans l'énergie et les métaux, où les entreprises prévoient une dégradation de leur trésorerie malgré une rentabilité (plutôt) à la hausse.

• Malgré des perspectives de croissance toujours limitées en 2025, le marché français reste largement plébiscité par les entreprises exportatrices, qui y voient les meilleures opportunités pour leur activité l'an prochain (**Graphique 16**). A l'inverse, les autres principaux marchés, que sont l'Union Européenne et les Etats-Unis, sont cités par moins d'entreprises que l'an dernier, vraisemblablement en raison du ralentissement anticipé du marché américain et du rebond pour le moment décevant en Europe. Si les autres marchés habituels des entreprises



Graphique 16 :

Marchés les plus porteurs pour les entreprises exportatrices⁹ en 2025 (jusqu'à trois réponses possibles)¹⁰

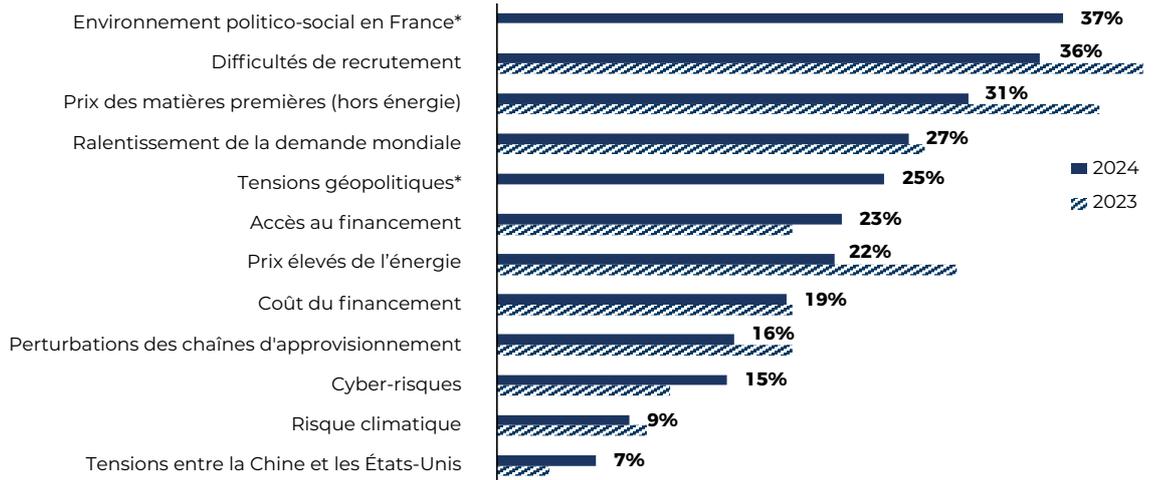


Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

* L'AELE (Association européenne de libre-échange) compte quatre pays membres: l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

Graphique 17 :

Principaux risques pour l'activité de l'entreprise (jusqu'à trois réponses possibles)

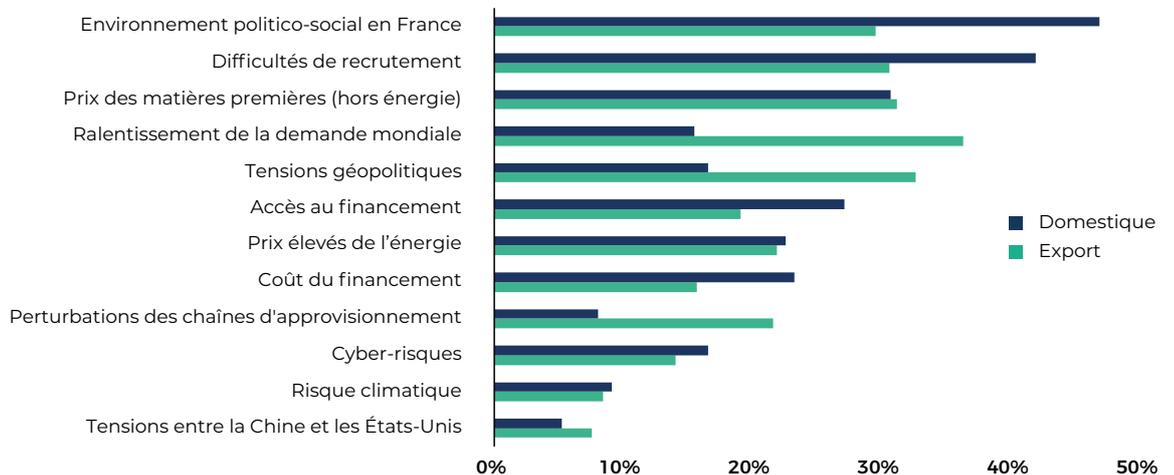


Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

* Ces risques ne figuraient pas tels quels dans les réponses proposées l'an dernier.

Graphique 18 :

Principaux risques pour les entreprises exportatrices et celles concentrées exclusivement sur le marché domestique (jusqu'à trois réponses possibles)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

9 350 entreprises ont déclaré exercer leur activité au moins en partie à l'export, soit 56% de notre échantillon
10 Dans la mesure où plusieurs réponses sont possibles, la somme des réponses n'est pas égale à 100%

Graphique 19 :

Pays de relocalisation d'au moins une partie de l'activité (% des réponses)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

françaises, comme la Suisse, le Royaume-Uni ou la Chine figurent logiquement en bonne position, les principales progressions sont à mettre à l'actif de l'Europe de l'Est (hors UE) et, surtout, des pays du Moyen-Orient, où l'activité devrait rebondir en 2024 et en 2025 après une croissance morose en 2023.

- Si les principaux risques mentionnés par les entreprises - à savoir les difficultés de recrutement, le coût des matières premières et le ralentissement de la demande mondiale - restent globalement inchangés par rapport à l'an dernier, un risque a fait son entrée directement en première position : l'environnement politico-social en France (**Graphique 17**). Près de 4 entreprises sur 10 l'ont mentionné comme principal risque pour leur activité lors de notre enquête, menée de fin mai à fin juin, principalement lors de la campagne des élections législatives. Si la question de l'accès et du coût de financement reste un sujet de préoccupation, malgré le début du cycle d'assouplissement de la BCE en juin dernier, elle est désormais devancée par les (nombreuses) tensions géopolitiques. A ce sujet, les tensions entre la Chine et les Etats-Unis représentent davantage un risque que l'an dernier, où cela était encore marginal. Parmi les principaux risques, les cyber-attaques (surtout dans les Télécoms, l'IT, les services financiers, le transport et l'énergie) et le changement climatique (agriculture) restent toujours cruciaux pour certains secteurs.
- Comme l'an dernier, la perception des principaux risques diffère sensiblement selon que l'entreprise réalise (au moins) une partie de son activité à l'exportation ou qu'elle soit exclusivement

présente sur le marché français (**Graphique 18**). Sans surprise, les entreprises exportatrices sont particulièrement sensibles aux risques pesant sur la demande mondiale, les tensions géopolitiques et les chaînes d'approvisionnement. A l'inverse, les entreprises qui se concentrent exclusivement sur le marché domestique mentionnent comme principaux risques l'environnement politico-social en France, les difficultés de recrutement et les conditions de financement (coût, accès). Si l'accès au financement est logiquement mentionné d'abord dans la construction, l'automobile et les services financiers, le secteur ne semble pas jouer un rôle prépondérant dans les principaux risques identifiés, contrairement au marché où l'entreprise réalise son activité.

- Dans un contexte géopolitique mondial incertain toujours plus propice au *nearshoring*¹¹ et au *friendshoring*¹², **25% des entreprises interrogées déclarent avoir déjà lancé un projet de relocalisation ou être au moins en réflexion** – plus ou moins avancée. Si ce pourcentage est autour de 20% pour l'essentiel des secteurs, il dépasse un tiers dans la pharmacie, le textile/habillement et même deux tiers dans les services financiers. Plus de trois quarts des entreprises ayant ou envisageant de relocaliser une partie de leur activité le feraient en France (**Graphique 19**). Parmi les autres pays européens, l'Espagne se détache assez nettement, notamment dans l'automobile, le conseil et les services aux entreprises ou encore l'agroalimentaire, devant la Suisse – essentiellement dans des services tels que l'édition, la communication et le conseil.

¹¹ Relocalisation d'une activité économique dans un pays plus proche géographiquement

¹² Relocalisation d'une activité économique dans un pays allié en termes géopolitiques

ANNEXES

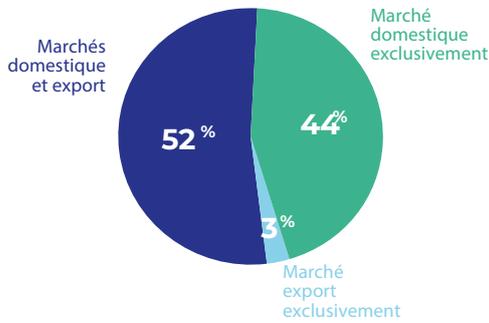


UN TOTAL DE

640

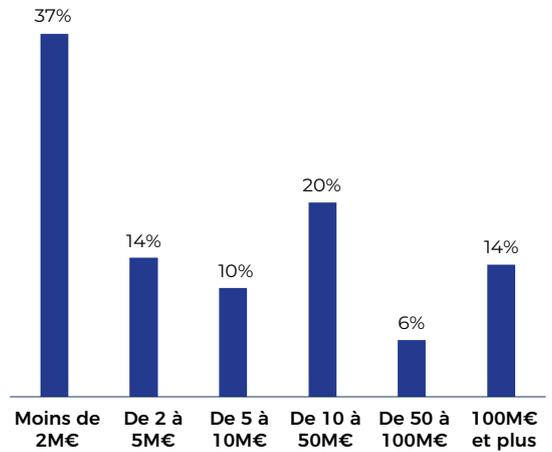
ENTREPRISES ONT PARTICIPÉ
DANS L'ENQUÊTE DE PAIEMENT

MARCHÉ CONCERNÉ



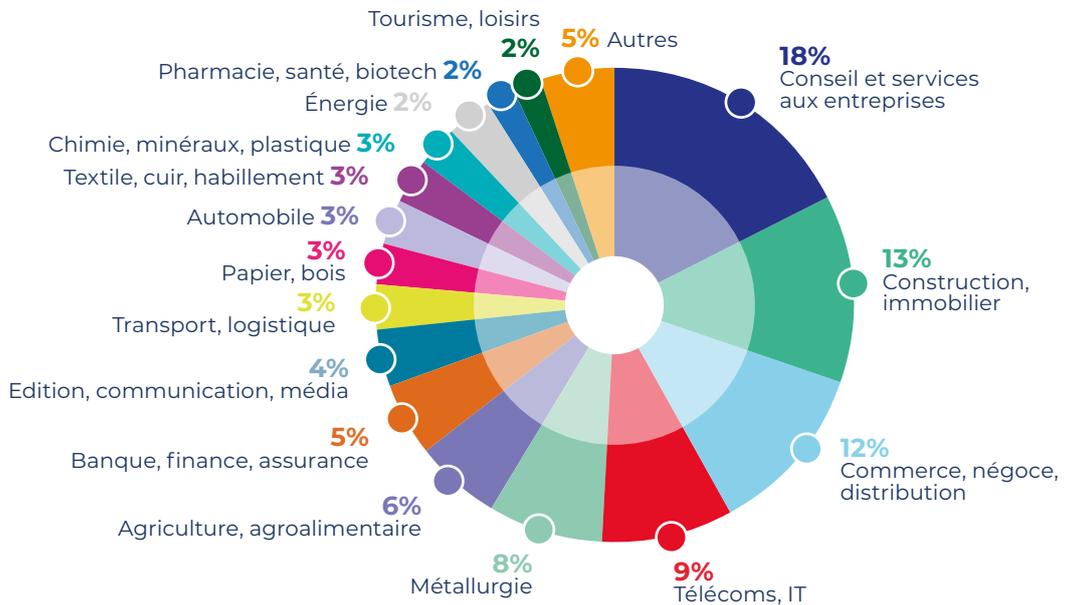
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

TAILLE PAR CHIFFRE D'AFFAIRES



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

SECTEURS DES ENTREPRISES INTERROGÉES



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

DISCLAIMER

Ce document reflète l'opinion de la Direction de la Recherche Economique de Coface, à la date de sa rédaction et en fonction des informations disponibles. Les informations, analyses et opinions qu'il contient ont été établies sur la base de multiples sources jugées fiables et sérieuses ; toutefois, Coface ne garantit en aucun cas l'exactitude, l'exhaustivité ou la réalité des données contenues dans ce guide. Les informations, analyses et opinions sont communiquées à titre d'information et ne constituent qu'un complément aux renseignements dont le lecteur dispose par ailleurs. Coface publie ce guide de bonne foi et sur la base d'une obligation de moyens (étant entendu de moyens commerciaux raisonnables) quant à l'exactitude, l'exhaustivité et la réalité des données. Coface ne pourra être tenu responsable de tout dommage (direct ou indirect) ou perte en tout genre, subis par le lecteur et découlant de l'utilisation par le lecteur des informations, analyses et opinions. Le lecteur est ainsi seul responsable des décisions et conséquences des décisions qu'il prend sur la base du présent guide. Ce guide ainsi que les analyses et opinions qui y sont exprimées appartiennent exclusivement à Coface ; le lecteur est autorisé à les consulter ou les reproduire à des fins d'utilisation interne uniquement, sous réserve de porter la mention apparente de Coface, de reproduire le présent paragraphe et de ne pas altérer ou modifier les données. Toute utilisation, extraction, reproduction à des fins d'utilisation publique ou commerciale est interdite sans l'accord préalable de Coface. Le lecteur est invité à se reporter aux mentions légales présentes sur le site web de Coface:

<http://www.coface.fr/Home/Informations-generales/Mentions-legales>

COFACE SA

1, place Costes et Bellonte
92270 Bois-Colombes
France

www.coface.com

coface
FOR TRADE